Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20260320-D2026_003-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
16 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
16 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
23 mars 2026

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle AR GALON, Place de Guillaumes en Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY
Etaient absents : -
Procurations : -
Secrétaire de séance : MARINE MIHALEVICH

Délibération N°2026/003
ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (Article L. 2122-7-2 du CGCT). Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes : Une liste présentée par Monsieur Frédéric DRELON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15

- Bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 15

- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste de Frédéric DRELON : 15 voix

La liste de Frédéric DRELON ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Mme Isabelle LEJEUNE: 1er adjointe au Maire

M Yann BOTREL: 2e adjoint au Maire

Mme Annaïck MORVAN: 3e adjointe au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20260320-D2026_003-DE

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 20 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON

MAIRIE de SAINT-SEGAL 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance

Marine MIHALEVICH

MAIRIE de SAINT-SEGAL 29 (Finistère)